

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 15/069 du 30/01/85
MTER/PPPS.DGTFP.DFP.
22025/B.P.P.

Portant intégration et nomination de
Madame BINGA née DZONDO Antoinette, dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Administratifs et Financiers -SAP- (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
- (/u l'Ordonnance 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/155/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/191/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/194/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAP ;
- (/u le décret 63/61/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret 67/50 du 21.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de cadres et reclassements, notamment en son article 1er ;
- (/u le décret 74/229 du 10.6.74 portant attribution de certaines avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 84/856 du 8.3.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret 84/858 du 13.3.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 84/860 du 20.3.84 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/856 du 8.3.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

D.C.B.

D.C.F.

(/ E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret 62/426 du 29.12.62 susvisé, Madame DINGA née DZONDO antoinette, née le 16 Avril 1955 à Indo Carrefour (SIBITI), titulaire du Doctorat de 3ème Cycle (Spécialité : Analyse et Politique Economiques), obtenu à l'Université des Sciences et Techniques de Lille (FRANCE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur de 2ème échelon, stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret 74/229 du 10.6.74 suscitée, l'intéressée est classée Administrateur de 4ème échelon, indice 1110.

ARTICLE 3.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 Janvier 1975

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
qué et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA. -

Ange Edouard POUNGUI. -

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itibi Ossetouaba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
BGTFP/DFP.	3
DFP/UST.	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
F.B.	2
RESSEE.	1
...	3
...	2